

Initiatives ministérielles

simples citoyens canadiens. J'ai donc oublié de vous présenter une demande une heure à l'avance.

Connaissez-vous un mécanisme qui me permettrait quand même de demander que la Chambre ajourne ses travaux pour tenir un débat d'urgence sur cette mesure draconienne?

M. le Président: Le député a soumis l'affaire à la Chambre. Je ne peux agréer à sa demande qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Non.

M. le Président: Je dois informer le député que ce consentement n'existe pas.

LA MANIFESTATION SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur un sujet différent. Le président suppléant a dit hier qu'il répondrait aux préoccupations des députés en demandant au sergent d'armes de faire rapport sur toute la question.

Monsieur le Président, pourriez-vous faire savoir à la Chambre, aux députés et aux Canadiens quand ce rapport serait prêt?

M. le Président: Je crois savoir qu'il y a eu un échange de vues à la Chambre hier. J'en parlerai avec le président suppléant et je ferai rapport à la Chambre dès que possible.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-RÉCOLTE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 19 mars, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président suppléant (M. Paproski): Je voudrais signaler à la Chambre que, en raison de la déclaration ministérielle, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 31 minutes, à compter de 13 heures.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-48 concernant l'assurance-récolte. Bien qu'il porte tout particulièrement sur l'assurance-récolte, ce projet de loi est bien

représentatif de l'orientation du gouvernement actuel à l'égard de l'agriculture dans notre pays.

Le projet de loi semble faire partie des mesures que prend le gouvernement pour limiter ses coûts dans le secteur agricole d'un bout à l'autre du pays. Dans ce projet de loi, on se soucie peu de la survie des exploitations agricoles et rien n'indique qu'on prêtera aux agriculteurs canadiens quelque forme d'aide que ce soit pour rendre leur exploitation viable. Il est peu probable que ce projet de loi contribue à enrayer l'exode rural.

Cet exode pourrait aboutir à la désintégration du milieu rural au Canada. Déjà la moitié des exploitations agricoles de la Saskatchewan ont disparu au cours des 20 dernières années. Ces dernières années, ce mouvement s'est accentué, tant chez les agriculteurs que dans les collectivités qui apportent leur soutien à ces exploitations agricoles.

Le projet de loi rationalise peut-être dans une certaine mesure le mécanisme de l'assurance-récolte, mais si le gouvernement l'a présenté, c'est sans aucun doute pour réduire la participation financière du gouvernement fédéral à ce programme.

La réduction des coûts semble être la cause première de toutes les politiques gouvernementales qui nous ont été présentées au cours des cinq dernières années. Dans le Livre vert du ministre qui s'intitule «Partenaires dans la croissance», le thème qui domine est la réduction des dépenses gouvernementales et de la participation du gouvernement dans le domaine de l'agriculture?

Pour y parvenir, le gouvernement s'y prend de bien des façons. Pendant son dernier mandat, un certain nombre de moyens pour réduire le coût des programmes fédéraux ont été recommandés dans le rapport Nielsen, dont des restrictions dans les services que le gouvernement fédéral offrait autrefois. On fait donc assumer le coût de certains programmes aux gouvernements provinciaux, aux municipalités, aux agriculteurs ou aux consommateurs. Un autre moyen de réduire les coûts consiste à confier la responsabilité du service à un autre organisme qui exige des frais, ce qui fait augmenter les dépenses des agriculteurs.

Pareils procédés ont souvent pour effet de faire passer du gouvernement à des multinationales ou à d'autres organismes le contrôle et la responsabilité de ce qui se produit dans le domaine de l'agriculture. Le moyen ultime de réduire les coûts consiste à tout laisser aller, le plus souvent au gré du marché, auquel cas le gouvernement se justifie en disant que l'agriculteur ou le consommateur